

SESSION DU 23 SEPTEMBRE 2013

RAPPORT N° DEV 14

■ **DIRECTION GENERALE**

■ **DIRECTION GENERALE ADJOINTE DEVELOPPEMENT ET EDUCATION**

Démarche Economie Solidaire - Point d'étape

Le présent rapport a pour ambition de rendre compte du déploiement de la démarche d'économie solidaire en 2013.

I - Une démarche partenariale et participative approfondie

La délibération adoptée le 10 décembre 2012, qui se place dans la réorientation de l'action économique du département entreprise depuis décembre 2009, a posé les bases d'un développement s'appuyant sur une économie solidaire qui priorise, respecte et valorise les ressources et richesses des personnes et des territoires.

Cette démarche, co-construite avec les habitants de Meurthe-et-Moselle dès 2010 au cours des Ateliers départementaux puis de la Fabrique départementale de l'économie solidaire, s'est également nourrie des concours des partenaires du conseil général. Ils ont été associés à chacune des étapes préparatoires aux décisions du département et à l'élaboration des temps forts de la démarche. Leurs contributions ont permis de définir et programmer un évènementiel, envisagé le 7 novembre 2013, à l'occasion duquel seront remis des Trophées de l'économie citoyenne et solidaire, et d'infléchir la démarche du département en la précisant.

Ces travaux se sont également inscrits dans la démarche nationale du Réseau des Territoires de l'Economie Solidaire, dont le conseil général a organisé et accueilli la rencontre interrégionale du 12 septembre dernier.

Au cours du premier semestre 2013, le Conseil général s'est donc attaché à lancer les travaux collaboratifs destinés à mettre en œuvre ses orientations aussi bien dans chaque territoire qu'au sein des directions départementales, à co-construire des actions phares, à créer les conditions d'un maintien et d'un développement des actions existantes, et à favoriser l'émergence de nouvelles initiatives associatives et coopératives.

Pour cela, il s'appuie sur quatre critères cumulatifs qui définissent selon lui l'économie solidaire :

- la solidarité avec le territoire : capacité de l'acteur économique à contribuer à sa vie, son développement,

- la solidarité avec la population du territoire : capacité de l'acteur à être apprenant en jouant le jeu de la formation, mobilisé aussi pour l'insertion et l'innovation sociale,
- la capacité à générer de la solidarité interne à la structure par un mode de gouvernance qui affirme la prépondérance de l'homme,
- le critère environnemental, de l'éco-responsabilité.

II - Les cinq axes de la démarche

L'assemblée départementale, par délibération de décembre 2012, a décidé d'un plan d'actions pour 2013 comprenant :

- Dans chacun des 6 territoires :
 - la mise en œuvre de rendez-vous territoriaux de l'économie solidaire qui recouvrent, à l'expérience des faits, une réalité plus pertinente que l'ancienne dénomination de « petits déjeuners »,
 - la mise en réflexion des modalités de création de « comptoirs de l'économie solidaire »,
 - la mobilisation des acteurs autour d'un plan d'action territoriale pour l'économie solidaire,
- A l'échelle départementale :
 - une double action de valorisation de l'économie solidaire, via la création d'événementiels et d'un portail internet,
 - la mobilisation de l'ensemble des politiques publiques départementales au profit du développement de l'économie solidaire en Meurthe-et-Moselle.

Quatre de ces cinq axes ont déjà été engagés sur lesquels un point d'étape vous est présenté. Il a été décidé de lancer la réflexion sur la création de comptoirs en septembre, afin de tenir compte des besoins exprimés par les partenaires notamment lors des rendez-vous territoriaux. L'état de la réflexion sur ce sujet est donc intégré dans la partie qui traite des rendez-vous territoriaux.

1 – Les rendez-vous territoriaux de l'économie solidaire

1.1 - Rappel de la finalité et des objectifs

Le but des rendez-vous territoriaux de l'économie solidaire consiste à créer des liens, à mettre en réseau et en synergie les acteurs de l'économie solidaire dans leur diversité, afin de faire naître, de consolider et reprendre les activités économiques, sociales, culturelles, environnementales, ...utiles au développement solidaire, durable de leur territoire. Ils ont donc quatre objectifs :

- échanger, partager des informations,
- se connaître par la présentation d'une entreprise/d'un projet/d'un outil par leurs porteurs,
- créer une culture commune en approfondissant collectivement un thème, une question, utiles à tous dans un esprit de coéducation,

- enclencher des accompagnements de projets.

1.2 - La mise en œuvre

Quelques chiffres-clé de ces rendez-vous :

- 7 ont été organisés sur quatre territoires,
- 3 territoires ont réalisé 2 petits déjeuners ou déjeuners
- 1 territoire a proposé une démarche spécifique qui sera mise en œuvre au second semestre,
- 174 personnes ont participé à ces rendez-vous sur 1 132 personnes invitées (soit 15,37%) avec 25 participants en moyenne à ces rencontres.

Cette affluence a d'ailleurs permis de créer de bonnes conditions d'échanges. Afin d'entretenir la dynamique et de maintenir l'intérêt, un travail d'identification des attentes des participants est en cours pour faire évoluer ces rendez-vous.

Origine des personnes présentes :

- part de l'économie sociale et solidaire : 32 %
- part de l'économie classique : 44 %
- part des acteurs publics : 24 %

Les acteurs économiques se sont fortement mobilisés pour ces rendez-vous comme le montre l'analyse de leur provenance :

- 58% viennent de TPE et de PME
- 14% représentent une chambre consulaire
- 13% sont issus des réseaux de création d'entreprises
- 10% appartiennent à de grands groupes
- 4% sont membres d'un groupement, syndicat, association de chefs d'entreprise

Ces chiffres mettent en évidence l'intérêt des dirigeants d'entreprise pour les valeurs de l'économie solidaire. Ils confirment ainsi le bien fondé de la volonté du conseil général de faire du développement de l'économie solidaire l'affaire de tous les acteurs socio-économiques d'un territoire.

1.3 - A propos des thématiques abordées

D'une façon générale, les thématiques abordées au cours des rendez-vous ont été très ouvertes. À partir de présentations d'initiatives ou de techniques d'animation interactives, les participants ont été conviés à livrer leurs points de vue sur l'économie solidaire. Ce sont donc des représentations très larges qui ont été rapportées. De nombreuses préoccupations sont communes aux acteurs économiques.

L'implication dans une activité relevant de l'économie solidaire témoigne d'une volonté spécifique, celle de développer une activité utile, qui répond à des besoins non couverts et crée du lien entre les personnes.

Le revenu dégagé est généralement réinvesti dans le développement de nouveaux projets collectifs, le profit financier n'étant pas l'objectif recherché.

En raison de ce choix, ces acteurs rencontrent des difficultés particulières, par exemple la nécessité de consacrer un temps plus long à leur activité, des coûts plus élevés, etc. A cela s'ajoutent, lorsque cette activité entre dans le champ concurrentiel, les impératifs d'une entreprise rentable, l'adaptation aux normes,... Il en résulte de leur part une attente d'échanges, d'accompagnement, de mise en réseaux, de valorisation et d'ingénierie parfaitement mise en évidence dans ces rendez-vous territoriaux.

Afin de faciliter l'appropriation partagée du contenu de l'économie solidaire du territoire de la Meurthe et Moselle, il est proposé pour les prochaines rencontres de mettre à la discussion un support rédigé par le conseil général.

1.4 - A propos des suites données

Les participants interrogés se disent satisfaits de la formule. Les thématiques qu'ils suggèrent d'aborder à l'avenir sont très variées et témoignent de centres d'intérêt très concrets. Pour poursuivre la démarche, deux types de rendez-vous territoriaux sont appelés à se côtoyer. Le premier privilégie plutôt l'action concrète et immédiate, le second la discussion, les échanges et la connaissance des pratiques.

Les actions concrètes peuvent en effet créer des dynamiques durables pour les territoires. Les comptoirs de l'économie solidaire, dont la mise en œuvre est prévue dès septembre 2013, pourront apporter une réponse sur ce point aux citoyens souhaitant s'investir dans un projet.

Les échanges lors des rendez-vous ont ainsi permis d'élaborer un « Guide de mise en place » de ces comptoirs, présenté en annexe, qui constitue un guide pour le dialogue territorial et doit aboutir, en 2014, à une généralisation tenant compte, bien entendu, des spécificités territoriales.

2 - La mobilisation des acteurs autour d'un plan d'action territoriale pour l'économie solidaire

L'objectif de cette mobilisation est la mise en œuvre des quatre axes stratégiques de la démarche départementale :

- accompagner l'émergence et la création d'activités,
- favoriser la pérennisation des activités et emplois, notamment autour de l'enjeu des transmissions d'activités,
- faciliter l'accès aux financements des acteurs de l'économie solidaire,
- valoriser et promouvoir l'économie solidaire.

Les six territoires ont commencé à intégrer ces axes dans le plan d'actions autour de l'économie solidaire qui avait été initié dès 2010 avec la réorientation des priorités départementales en matière de développement.

En témoigne l'accent particulier mis sur la diffusion des clauses d'insertion. Levier stratégique utilisé pour décliner la politique d'insertion du conseil général de Meurthe-et-Moselle, la clause sociale est un véritable dispositif de lutte contre le chômage et l'exclusion. Elle contribue à développer des actions favorisant le développement de l'économie solidaire.

La volonté politique de notre collectivité, qui promeut ce dispositif depuis plusieurs années, porte ses fruits, concrétisée par l'implication des équipes territoriales d'insertion, en particulier celle des chargés de développement des six territoires du département.

L'année 2012 a permis de réaliser 360 646 heures soit environ 225 ETP pour 374 marchés recensés. Ce sont 786 personnes qui ont pu être positionnées au sein d'une entreprise pour le compte de l'Etat, la Région, le conseil général, les établissements publics de coopération intercommunale et les communes dans le cadre du contrat territorial de développement durable, bailleurs sociaux et autres grands donneurs d'ordre, comme la SNCF. Ces chiffres tiennent compte de l'ensemble des marchés passés sur un territoire – en guichet unique avec une maison de l'emploi ou non.

Les territoires portent des actions pour favoriser un rapprochement entre acteurs économiques, (ex. temps d'échanges sur les clauses d'insertion). Ils s'appuient sur le contrat territorial de développement durable pour en faire un véritable outil de développement économique solidaire pour dépasser la simple exigence d'insertion. De plus, l'effort territorial pour développer la coordination avec les maisons de l'emploi sur les territoires où elles sont implantées permet de constater que la clause sociale est de plus en plus connue des acteurs et est devenue un vrai levier d'accès à l'emploi. Enfin, le travail réalisé auprès des entreprises favorise leur adhésion pour développer un partenariat avec les structures de l'insertion par l'activité économique.

Vous trouverez ci-dessous un point spécifique sur l'action menée par chacun des territoires.

2.1- Longwy

Le territoire de Longwy a engagé une dynamique de développement de l'économie solidaire depuis 2011 en créant des espaces d'échanges (atelier, café fabrique en avril 2011 sur la thématique des finances solidaires, tournée de l'Economie Sociale et Solidaire en avril 2012, rendez-vous de l'économie solidaire en avril et septembre 2013), en accompagnant l'émergence de projets et en soutenant des actions solidaires. Il favorise le rapprochement du monde économique traditionnel avec le secteur de l'économie sociale et solidaire autour de projets partagés de développement de territoire.

Un engagement fort du conseil général a porté sur l'émergence et la structuration d'un pôle de coopération territorialisé transfrontalier, levier d'une offre locale d'éco construction et d'éco rénovation. Ce pôle répond aux enjeux locaux du logement, de l'environnement, de l'emploi et de la formation, valorise le patrimoine local et vise à réduire la précarité énergétique.

Il amorce de nouvelles collaborations entre différents types d'acteurs (Economie classique, Economie Sociale et Solidaire / Insertion par l'Activité Economique, citoyens, universités/formation, collectivités...) et les accompagne au changement.

Le conseil général a aidé à la création d'un GEIE (groupement européen d'intérêt économique) « EcoTransFaire » pour assurer l'animation, la coordination, la cohérence générale et la pérennité des actions.

Depuis 2013, une animation territoriale par un groupe de travail interservices organise les rendez-vous de l'Economie Solidaire et impulse les partenariats pour développer les pistes d'actions solidaires sur différentes thématiques :

- jeunesse (ouverture de l'entreprise, création de réseaux),
- accès des entreprises à la commande publique, sensibilisation aux groupements d'entreprises,
- développement de circuits courts, de proximité (adéquation offre locale/demande locale) en favorisant les échanges et la coopération entre les acteurs.

Des opérations solidaires sont d'ores et déjà soutenues financièrement par le Contrat Territorial de Développement Durable et le Service Territorial Insertion : aide au lancement de l'activité de l'Association Intermédiaire du Pays Haut, consolidation et développement de l'activité du Groupe d'Achat Solidaire des Pays Lorrains, mise en place de la banque solidaire Epi'val, soutien à la création et au développement d'entreprises concourant au développement social du territoire (entreprise assurant la coordination petite enfance du pays haut par exemple) ou portées par des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active au travers de la plateforme d'initiative locale et de l'accompagnement par LORAGIR, etc...

Quant aux clauses d'insertion, les 31 opérations des collectivités et des bailleurs sociaux de 2012 ont permis de générer environ 2 000 heures de travail. 87 personnes ont bénéficié de contrats de travail au sein de 52 entreprises dont certaines ont établi des collaborations avec les structures d'insertion par l'activité économique du territoire.

La poursuite du mouvement sera illustrée au travers des trophées et renforcée par la création d'un comptoir territorial de l'Economie Solidaire qui réunira les réseaux locaux tels que l'Espace Conseils Entreprises, les partenaires transfrontaliers et les acteurs engagés.

2.2 - *Briey*

Après avoir exploré la possibilité de développer un pôle de coopération territorialisée autour d'une plateforme de covoiturage au Petit Puits de Crusnes, dont la faisabilité est remise en question par le contournement routier d'Audun-le-Tiche, le territoire et ses partenaires ont engagé une réflexion autour d'un système de financement solidaire, et notamment d'une monnaie solidaire. La proposition a été formulée lors d'un rendez-vous territorial de l'économie solidaire et répond à bon nombre de problématiques soulevées par des entreprises du territoire .

Parallèlement, la réorientation du partenariat avec les pépinières et plates-formes d'initiative solidaire a été engagée. Des conventions ont été renégociées pour réorienter les modalités du partenariat avec le conseil général en augmentant les temps de travail commun, et surtout réorienter les priorités de travail vers l'économie solidaire. Ces structures sont directement impliquées dans la participation au Réseau d'Appui et d'Expertise – adossé au Comptoir de l'économie solidaire qui ouvrira à la rentrée 2013 – et sont mobilisées dans le cadre des Trophées de l'Economie citoyenne et solidaire.

Les clauses d'insertion ont également permis de développer des actions contribuant au développement de l'économie solidaire. En 2012, 52 opérations ont généré 47 680 heures d'insertion. Le Conseil Général a porté 8 de ces opérations (sans compter la mobilisation des équipes territoriales pour toutes les opérations à bon de commande) et a permis de générer des 12 205 heures via le CTDD. Sur les 80 personnes qui ont bénéficiées clauses, 3 ont décroché un CDI (3,75%) et 10 un CDD (12,5%).

Un plan d'actions a été établi pour 2013/2014. Il s'appuie sur deux axes de développement :

- augmenter le nombre d'heures d'insertion disponibles, notamment via le recours volontaire à la clause
- améliorer la qualité de service de la chaîne de l'Insertion par l'activité économique (mise en œuvre de comités de recrutement et présentation de diagnostics et procédures clairs et partagés)

Il utilisera par ailleurs les CTDD comme levier du développement économique solidaire permettant de dépasser la simple exigence d'insertion.

D'ores et déjà, le contrat territorial de développement durable a permis de soutenir deux associations qui concourent au développement de l'économie solidaire sur le territoire :

- LOR'agir s'inscrit dans une démarche d'animation d'un pôle de l'économie solidaire. Outre des actions de sensibilisation en direction de jeunes (via la Mission locale) ou des porteurs de projets d'entreprises allocataires du Rsa, cette association propose un accompagnement dans la mise en œuvre du comptoir de l'économie solidaire (dès septembre 2013) avec une permanence régulière dans un lieu identifié du territoire. Une personne à temps partiel est chargée de cette mission.
- HOMEGAL s'inscrit dans une démarche de développement économique en lien avec l'économie solidaire. Elle héberge et accompagne des créateurs d'entreprise allocataires du Rsa. Un diagnostic sur les compétences professionnelles est réalisé et des préconisations sont faites pour le développement durable de l'emploi.

2.3 - Terres de Lorraine

Sur Terres de Lorraine, le travail autour de l'économie solidaire en tant que levier de développement se structure progressivement, notamment depuis fin 2011 avec l'implication forte du Pays via son conseil de développement.

La dynamique engagée a mobilisé un certain nombre de partenaires dont le conseil général et les collectivités locales. Depuis 2012, les services territoriaux se sont attachés à articuler les orientations départementales en matière d'économie solidaire avec les démarches déjà engagées par les partenaires.

Dans un souci de cohérence, un pilotage conjoint Pays et conseil général a été initié et organisé autour de trois axes, sachant que la démarche du Pays est accompagnée par le cabinet ECOTA :

- un axe de rapprochement entre acteurs économiques territoriaux pour faire émerger des projets de création d'activités,
- la configuration d'un système d'épargne citoyenne locale destiné à terme à contribuer au financement des projets,
- la diffusion de la citoyenneté économique.

En 2013, un certain nombre d'actions qui visent au rapprochement des acteurs économiques se sont également poursuivies. Selon les thématiques, le département se positionne soit comme pilote soit comme partenaire associé. Parmi elles, citons :

- deux temps d'animation autour de la mise en oeuvre des clauses d'insertion, portés conjointement par le conseil général et la maison de l'emploi (MEES), et réalisés à Toul ou Vézelize,
- l'action « les clés de l'entreprise », dispositif co-animé par la Maison de l'emploi, l'ADSN et la mission locale, qui vise à informer sur les métiers et à développer des liens entreprises en prenant appui sur des visites.

D'autre part, le conseil général avait antérieurement engagé une démarche avec le cabinet Cap Décision qui avait travaillé sur l'émergence d'un pôle de coopération territorialisé (P.C.T) dans le cadre du projet de restructuration du site Kléber (projet Ecorevia).

Par ailleurs, dans l'esprit des rendez-vous territoriaux initiés par le département, le territoire travaille sur l'organisation de manifestations dans l'objectif de faciliter la réappropriation par les citoyens du devenir économique de leur territoire.

L'idée retenue est de prendre appui sur les réseaux déjà organisés dans un certain nombre de domaines pour définir un programme de manifestations qui se dérouleront à compter du second semestre 2013.

La mise en oeuvre d'un comptoir de l'économie solidaire est également en cours de structuration. Une première phase de constitution d'un réseau d'acteurs, notamment autour de l'ADSN, doit se concrétiser à compter du second semestre : création d'un réseau de partenaires dédiés à l'économie solidaire, formalisation de la chaîne territoriale d'appui à l'économie solidaire, co-construction d'outils territoriaux d'appui aux entrepreneurs de l'économie solidaire. L'objectif à moyen terme vise à promouvoir les pratiques de l'économie solidaire au sein des démarches entrepreneuriales.

2.4 - Val de Lorraine

Le territoire, doté d'une Maison Territoriale pour l'Emploi et la Formation (MTEF) et d'un pays, s'est appuyé sur l'expertise et les compétences de ces structures pour construire un projet de territoire dynamique autour du champ de l'économie solidaire.

C'est notamment le cas du Pôle création dont le conseil général est membre depuis 2010, et qui regroupe les structures d'aide à la création d'activités du territoire. L'animation est portée par le conseil de pays, qui coordonne les projets collectifs et développe des actions de communication autour de la création d'activités. Depuis 2011, à la suite des nouvelles orientations du conseil général, des transformations de l'environnement économique et de l'intérêt suscité par les enjeux de l'économie solidaire, une partie des missions a été réorientée vers ce champ.

S'appuyant sur la dynamique engagée, les services territoriaux ont associé le conseil de pays et le CAPEMM à l'organisation des rendez-vous territoriaux de l'économie solidaire. Leur expertise et leur connaissance du tissu associatif et économique ont été un réel atout dans la réussite de ces deux rencontres qui ont attiré un large public de tous horizons et ont contribué à alimenter la réflexion des services territoriaux.

Le prochain rendez-vous pourrait porter sur les outils de l'économie solidaire (les marchés publics en font partie), notamment à travers la mise en place d'un label, mais aussi l'épargne solidaire, etc... Le lieu identifié pour installer le comptoir semble se profiler autour du CAREP, pépinière d'entreprise. Il s'agit d'un lieu connu et reconnu qui pourrait assurer une veille documentaire et une permanence.

Un enjeu important se dégage sur le territoire autour du handicap et du vieillissement de la population. L'implantation forte d'entreprises du secteur de la santé (DUPONT MEDICAL, NOVASEP, OCP, etc...) ont conduit le Conseil de Pays, à la demande de ces entreprises, à animer des temps d'échanges rassemblant les principaux acteurs lorrains du maintien à domicile, institutionnels et entreprises, pour collaborer autour de projets coopératifs concrets. Le conseil général, à travers son service PAPH, est associé dans la réflexion et de développement du projet.

Enfin, depuis 2010, le service insertion et la MTEF se sont rapprochés pour créer la cellule d'appui, instance de coordination des clauses sociales. Aujourd'hui, force est de constater que la clause sociale est connue par l'ensemble des acteurs et est devenu un vrai levier d'accès à l'emploi.

Les clauses d'insertion en augmentation tous les ans, grâce notamment au CTDD, ont généré 47 000 heures d'insertion en 2012 (33 900h en 2011) et ont permis à 132 personnes en insertion d'obtenir un contrat de travail. La cellule d'appui a accompagné une cinquantaine d'entreprises, lesquelles sont enclines à développer des partenariats avec les Structure de l'Insertion par l'Activité Economique.

Il convient désormais de se servir de cet outil pour favoriser la coopération SIAE, structure d'accompagnement/entreprise concourant à renforcer les différents modes de partenariat, gagnant-gagnant, avec les entreprises dans la perspective de

favoriser des passerelles pour les publics accompagnés et produire de la richesse sociale sur le territoire. Profitant du mois de l'économie sociale et solidaire, en novembre prochain, un événement est en cours d'élaboration. Il vise à créer des occasions de rencontres entre les acteurs économiques et les partenaires de l'insertion afin de mieux se connaître et mieux appréhender le travail de chacun.

2.5 - Lunéville

Le Lunévillois est un territoire complexe, composé de multiples bassins de vie, et confronté depuis des décennies à des situations sociales et économiques qui doivent inciter les acteurs locaux à réfléchir et à travailler autrement. Ainsi, en prenant appui à la fois sur les richesses humaines, historiques, patrimoniales et naturelles et sur les orientations départementales en matière de développement solidaire et durable, la conférence territoriale et les services territoriaux :

- Poursuivent les actions déjà engagées, issues de leur propre fonctionnement.

Ainsi en 2013, des investissements techniques et financiers pour soutenir les publics bénéficiaires du RSA créateurs d'activités avec les réseaux économiques (PFIL et Pépinière d'entreprises), et pour inciter et faciliter la mise en place des clauses d'insertion dans les marchés publics (avec la maison de l'emploi de Nancy et les collectivités territoriales) ont été poursuivis.

- Engagent des démarches de sensibilisation et d'accompagnement de projets issus des enjeux départementaux et territoriaux en lien avec les acteurs locaux.

Le conseil général initie et porte des démarches territoriales qui impliquent nécessairement la mobilisation des acteurs communs, la mutualisation des moyens et des compétences et le partage de valeurs et richesses telles que :

- le pôle de coopération territorialisé tourisme dont le premier effet se traduit par la mise en place d'un chantier d'insertion sur les métiers de l'accueil au château de Lunéville en lien avec les acteurs du tourisme lunévillois,
- l'animation de la fabrique autour de l'aménagement de la RD 590,
- la construction de la cabane de Bertrichamp en lien avec les Espaces Naturels Sensibles, la commune et les bénévoles locaux,
- la mise en place du rendez-vous territorial de l'économie solidaire et la création d'un comptoir de l'économie solidaire,
- la faisabilité d'une recyclerie à l'échelle du territoire Lunévillois en lien avec des associations locales et les communautés de communes
- l'accompagnement technique et/ou financier de projets portés par les acteurs locaux dans les domaines du tourisme ou de la mobilité (garage associatif, ...).

La mise en place d'une démarche de développement solidaire du territoire Lunévillois passera nécessairement par un accompagnement fort plus particulièrement dans le cadre de l'ingénierie territoriale.

2.6 - Nancy Couronne

Le territoire de Nancy et Couronne comptabilise 58% des salariés du département (146 000 emplois selon l'INSEE).

Près de 17 000 d'entre eux, relevant de l'économie sociale et solidaire, y sont présents, soit plus de 60 % des salariés ESS du département. Ils se répartissent dans 1 300 établissements dont :

- 86,8 % sont des associations,
- 74,2 % ont - de 10 salariés,
- 6,7 % ont + de 50 salariés.

Depuis 2009, l'accompagnement des démarches liées à l'économie solidaire se décline sous plusieurs aspects :

- l'expérience d'accompagnement des projets via le DLA (2009 – 2011) avec notamment la mise en œuvre d'une animation autour des associations de services à la personne – développement d'actions collectives, ainsi que l'accompagnement des structures agréées par PAPH dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens (CPOM),
- en 2011, mise en place du partenariat entre la Maison Michelet, l'AEIM-ADAPEI 54 et l'Association Omnibus 54 (regroupement de plusieurs maisons de retraite de l'agglomération) sur la question du transport afin de mutualiser et développer une offre de service,
- soutien apporté à la structuration (en lien avec le CAUE et le CAPEMM) de la société coopérative Clairlieu Éco Défi de Villers-lès-Nancy (éco rénovation solidaire de pavillons), qui a contribué notamment à la création de 6 emplois pour des bénéficiaires du RSA,
- réflexion en cours autour d'un pôle de coopération territorialisé (PCT) sur le thème de l'« alimentation de qualité en circuit court » qui prendrait appui sur la création d'une cuisine centrale dans le cadre du plan collège nouvelles générations,
- clauses d'insertion : 30 909 heures mobilisées en 2012, 100 bénéficiaires du Rsa concernés et 50 entreprises. A propos des clauses d'insertion, une action emblématique et d'envergure s'est enclenchée autour du chantier du Centre des Mémoires qui totalisera 10 845 heures d'insertion et rassemblera à la fois les entreprises du secteur privé (VINCI), le Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification, l'OPCA Constructys, le Conseil régional, l'AFPA, les SIAE Grand Sauvoy et Réciprocité...,
- tremplin d'avenir : 5ème édition en juin 2013 avec la mobilisation de 28 entreprises, l'AFPA et la plate-forme Imagine en présence de 200 bénéficiaires du RSA. Chaque année, entre 30 et 40 allocataires trouvent un emploi à l'issue de cette manifestation. (un travail régulier est poursuivi avec ces entreprises tout au long de l'année),

- organisation en 2013 de 2 rendez-vous territoriaux de l'économie solidaire. Eu égard à l'importance de la dimension jeunesse sur le territoire (importance du nombre d'étudiants) et de l'impact des valeurs de l'économie solidaire sur ce public, le thème de l'entrepreneuriat et de la jeunesse s'impose comme un axe de travail important pour les prochains mois,
- mise en place d'une convention de partenariat avec l'association PROMOTECH, pour l'accompagnement de bénéficiaires du RSA porteurs de projets innovants par une approche coopérative de la création d'entreprises, dont l'objectif est de permettre l'émergence de projets novateurs dans des domaines d'activités à haute valeur ajoutée (NTIC, biotechnologie, énergies nouvelles, santé). Cette action se situe en aval et en complémentarité de celle des incubateurs d'Universités et des Centres de recherche sur le territoire de Nancy et Couronne. Elle répond ainsi aux objectifs de développement d'une plate forme d'ingénierie au service de l'économie solidaire, ainsi qu'à la création et au maintien sur le territoire d'emplois et d'activités non délocalisables.

3- La valorisation et la promotion de l'économie solidaire

3.1 - Création d'événementiels valorisant l'économie solidaire

Dans le cadre de la mise en œuvre de cet axe, il a été proposé d'organiser un évènement départemental visant à promouvoir les actions, les produits, les services et les acteurs concourant au développement d'une économie solidaire en Meurthe-et-Moselle.

- le 12 avril 2013, une rencontre partenariale a été organisée au conseil général en présence des organismes associés à cette politique départementale (FDBâtiment - Lorraine Active - conseil régional de Lorraine - URIOPPS, CRESL, ADT, CAPEMM, ALEXIS, Chambre des métiers, CDAES, CPL, MEEF, CCI, Chambre de Commerce) afin de vérifier la pertinence d'organiser un tel évènement départemental, d'en définir les objectifs prioritaires, d'esquisser la forme que cet évènement pourrait prendre.
- faisant suite à cette rencontre, dans l'esprit des Fabriques départementales, un groupe de pilotage s'est constitué sur la base du volontariat composé de FD Bâtiment - Lorraine Active - conseil régional de Lorraine - URIOPPS, CRESL, ADT, CAPEMM, ALEXI, CPL, MEEF. Dans un esprit de co-construction, ce groupe avait pour mission de proposer à l'exécutif départemental un projet opérationnel d'évènement.
- ce groupe de pilotage s'est réuni à 5 reprises entre avril et juin. Il a défini les objectifs : un évènement destiné à identifier et valoriser les actions et les acteurs qui indépendamment de leur statut et de leurs champs d'activité, concourent au développement d'une économie citoyenne et solidaire en Meurthe-et-Moselle, avec l'ambition de générer des liens nouveaux entre acteurs et de soutenir l'émergence d'activités nouvelles, utiles aux territoires.

- Il en a défini la forme :
 - organisation des trophées de l'économie citoyenne et solidaire afin d'aider à l'identification des acteurs et des actions dans chacun des 6 territoires du département. 4 thématiques ont été définies : Initiatives et environnement, Initiatives et coopérations, Initiatives et Innovation Sociale, Initiatives et Economie créative. Deux prix ont également été retenus : le prix de l'action territoriale visant à récompenser une action publique concourant au développement d'une économie solidaire, et le prix Antoine Trogrlic pour l'engagement et le parcours d'une ou d'un Meurthe-et-Mosellan(ne) agissant ou ayant agi en faveur de l'Economie Solidaire,
 - remise des trophées le 7 novembre 2013 en fin de journée dans le cadre du mois de l'économie sociale et solidaire. Un débat citoyen sera organisé en introduction de cette soirée sur le thème « Economie Citoyenne et Solidaire : rupture ou mutation du modèle économique ? ».

- Ce groupe de travail constituera le jury départemental des Trophées de l'Economie Citoyenne et Solidaire. Au regard de la qualité de son implication, il lui est également proposé, au cours des semaines et des mois à venir, de porter un regard d'expert sur la mise en œuvre de l'action de la collectivité en matière d'économie solidaire.

Le conseil général a co-organisé, en collégialité avec les 26 collectivités membres du Réseau des Territoires pour une Economie Solidaire (RTES), espace d'échange et de coordination nationale autour du développement solidaire, une des quatre rencontres interrégionales (celle des régions du quart Nord-Est) dans le cadre des 2èmes Rencontres nationales des collectivités locales autour de l'ESS. Elle a eu lieu le 12 septembre, coïncidant ainsi avec l'examen de la loi ESS par l'assemblée nationale.

Pour répondre aux problématiques nationales et aux objectifs de développement du secteur, 4 ateliers, définis avec les collectivités participantes, se sont tenus simultanément dans la matinée.

Les thématiques portaient :

- sur la capacité des acteurs de l'économie solidaire ou de l'économie marchande, publics et associatifs, à créer les conditions de la créativité, de l'engagement, au service de la construction de cette économie à l'échelle des territoires (atelier 1 : Libérons la créativité),

- sur le renforcement de la coopération entre les collectivités et entre les collectivités et les acteurs pour développer des outils favorisant l'émergence de projets consolidés par une contractualisation (atelier 2 : Consolidons nos dynamiques territoriales),

- sur les nouvelles formes d'échanges économiques et les outils spécifiques au secteur pour répondre aux enjeux auxquels il fait face (atelier 3 : Mobilisons tous nos moyens),

- sur la participation de l'économie solidaire à la construction d'une Europe de la proximité et sur la coopération entre les régions françaises et les régions belges, luxembourgeoises, allemandes (atelier 4 : Du local au global).

L'après-midi, des échanges en plénière ont permis de revenir sur les atouts et les obstacles identifiés pour développer la coopération au service d'une économie solidaire dans les territoires

3.2 - Mise en place d'un portail départemental de l'économie solidaire

Un site portail dédié à l'économie solidaire est développé, en appui aux comptoirs physiques à venir. Il s'agit d'un site web offrant une porte d'entrée commune à un large éventail de ressources et de services accessibles sur internet. Il sera également une voie d'accès vers les sites des organismes partenaires.

Tout porteur de projet pourra utiliser cet outil. Chacun sera notamment guidé dans ce cheminement, par les équipes d'accueil présentes sur les comptoirs départementaux.

L'objectif recherché est d'apporter des éléments de réponse aux questionnements des bénéficiaires et usagers :

- appuyer les porteurs de projets locaux de l'économie solidaire,
- permettre à ces acteurs d'accéder à une ingénierie efficace,
- mettre les acteurs en réseaux,
- leur donner accès à des banques de données.

Ce qui rendra plus lisible la politique de développement de l'économie solidaire menée par le conseil général, accentuera la visibilité des territoires dans cette démarche et mettra en valeur l'ensemble des partenaires acteurs de l'économie solidaire.

Un groupe de travail interne piloté par le Capemm a été constitué et a élaboré ce portail en lien avec les partenaires départementaux de l'économie solidaire. Il s'organisera autour de la mise en valeur les territoires, avec une entrée pour chaque territoire renvoyant vers les initiatives territoriales et une entrée «comptoirs territoriaux ».

D'autre part trois rubriques d'accès simples pour l'utilisateur ont été créées:

- la rubrique « je suis », qui prend en compte 4 types d'internautes : élu, collectivité / porteur de projet / entreprise / citoyen,
- la rubrique « j'habite » qui propose une segmentation géographique en 6 territoires,
- la rubrique « j'ai besoin » qui permet d'anticiper les demandes et renvoie à des ressources spécifiques : annuaire des acteurs, guide des aides,.....

L'ambition du conseil général en faveur de l'économie solidaire est transcrite dans une rubrique « Conseil général de Meurthe et Moselle, de quoi parle-t-on ? », qui renvoie vers les textes fondateurs que le département a adoptés.

Les réseaux et partenaires de l'économie solidaire seront également cités dans une rubrique dédiée, et enfin toutes les informations et évènements relatifs au développement de l'économie solidaire seront présents : rendez-vous, trophées, interviews, newsletter, vidéos,... sous différentes rubriques.

Dans la phase suivante, chaque partenaire sera invité à se positionner sur la nature des informations qu'il va apporter et actualiser sur le site. Un travail de rédaction et de développement de l'information à inscrire dans les différents niveaux d'arborescence sera alors organisé. L'objectif est de présenter le portail dans sa forme finale lors de l'événement de l'économie citoyenne et solidaire du 7 novembre prochain.

4 – L'économie solidaire dans les six missions départementales

A l'initiative de chaque président de commission thématique, et avec l'appui des directions générales adjointes et directions support une démarche est initiée dans le cadre des commissions réglementaires de septembre 2013 pour :

- établir un état des lieux des actions menées en lien avec l'économie solidaire au titre des politiques publiques que suit chacune d'entre elle,
- définir, d'ici décembre prochain, 3 actions prioritaires par commission thématique pour soutenir le développement de l'économie solidaire.

Ainsi, c'est l'ensemble des politiques publiques départementales qui sera mobilisé dans cet objectif.

IV - Une réorganisation des services territoriaux et centraux pour porter le développement de l'économie solidaire

Pour porter pleinement la politique de développement de l'économie solidaire, une réorganisation de la Direction du Développement et de la Direction de l'Insertion est proposée au terme d'une réflexion sur les missions de ces deux directions ainsi que sur l'internalisation des organismes associés (CAPEMM, ADT) qui interviendra au 1^{er} janvier 2014 (confer rapport en session du 24/06/2013).

Dans les services centraux, une nouvelle direction intitulée « Direction de l'économie solidaire et de l'insertion » regroupera, sous réserve du vote en Comité Technique Paritaire, trois pôles :

- le pôle accès aux droits et parcours d'insertion,
- le pôle ingénierie animation des politiques insertion et économie solidaire,
- et le pôle filières prioritaires de l'économie solidaire.

La Direction de l'Economie Solidaire et de l'Insertion sera rattachée à DIRDEVE.

Les Directions territoriales seront également renforcées : un poste de chargé d'économie solidaire sera créé sur chaque territoire et rattaché au responsable territorial insertion et développement de l'économie solidaire. Cette réorganisation importante permettra de développer de nouvelles actions en direction des publics jeunes, de renforcer le lien entre les entreprises et les publics en difficultés,

d'augmenter les compétences d'ingénierie et d'accompagnement du conseil général pour porter les priorités définies par l'assemblée départementale. Cette réorganisation sera facilitée par l'intégration des personnels des organismes associés.

ANNEXE

Guide de mise en place d'un comptoir territorial de l'économie solidaire

Contexte

Dans sa délibération du 10 décembre 2012 à propos du développement de l'économie solidaire, le conseil général a souhaité créer (axe stratégique N°1 : Accompagnement à l'émergence et la création d'activités) des comptoirs de l'économie solidaire : «C'est un espace d'information sur les services et les produits et les entrepreneurs de l'économie solidaire dans leur diversité, espace d'accueil des initiatives et des porteurs de projet et tous ceux qui s'intéressent à l'économie solidaire et qui veulent participer à son développement. Ils seront aussi une porte d'entrée vers l'ensemble des outils qui promeuvent, accompagnent, soutiennent, médiatisent les initiatives d'économie solidaire. Le comptoir aura également un rôle d'observation des besoins exprimés par les entrepreneurs et les porteurs d'initiatives afin d'adapter les outils territoriaux existants et d'en créer de nouveaux.»

Les comptoirs de l'économie solidaire devront être mis en place dans les 6 territoires du CG54 à partir du deuxième semestre 2013.

Attendus des comptoirs

Les comptoirs devront atteindre plusieurs objectifs :

- informer celles et ceux qui souhaitent entreprendre afin de promouvoir une économie solidaire,
- accompagner les entrepreneurs pour leur permettre de conduire à bien leur projet d'économie solidaire en leur apportant des informations pratiques (aides mobilisables, statuts, structures ressources,...),
- coordonner à l'échelle des territoires les acteurs qui se reconnaissent et qui veulent promouvoir une économie solidaire,
- observer et analyser les besoins des acteurs de l'économie citoyenne et solidaire afin de faire évoluer les outils territoriaux mis à leur disposition,
- devenir un lieu convivial de rencontres, d'échanges ouverts entre les acteurs,
- favoriser et offrir un cadre collectif d'appui au développement de l'économie solidaire pour les habitants de Meurthe et Moselle qui le souhaitent (parrainage de projet, expertise...),
- informer les consommateurs sur les services et produits issus de l'économie solidaire.

Caractéristiques d'un comptoir

Un comptoir est un lieu physique dûment identifié accessible à toutes celles et ceux qui, sur un territoire, souhaitent promouvoir et développer une économie solidaire.

Un comptoir est aménagé de telle sorte qu'il soit agréable de s'y rendre. Accessibilité, confort et convivialité doivent le caractériser.

Un comptoir doit être un lieu d'écoute et d'échanges à la fois informels et formels.

Portage du projet

Le comptoir est mis en place en concertation avec les réseaux d'acteurs locaux, en particulier les acteurs de la chaîne d'appui à la création d'entreprises.

Tant pour la création que pour l'animation du comptoir, le porteur peut-être un acteur public ou issu de la sphère de l'économie solidaire.

Missions des comptoirs

Un comptoir réunit les professionnels de l'accompagnement à la création d'entreprise, connaissant bien les structures et le fonctionnement de l'économie solidaire, mais aussi des professionnels et partenaires susceptibles d'informer les porteurs de projet par exemple le financement de leur projet

Il dispose de moyens d'accueil, de documentation et d'information à la disposition des porteurs de projets.

Il organise des actions de sensibilisation et de mises en réseaux.

Il est reconnaissable à une signalétique spécifique identique pour tous les territoires.

Moyens

Le comptoir dispose d'un lieu physique d'accueil et d'un équipement adapté aux missions qui lui sont confiées.

Il offre aux utilisateurs les moyens humains requis pour l'accomplissement de ces tâches, soit par créations d'emplois, mises à disposition permanentes ou temporaires de personnels par les partenaires, permanences d'experts....

Conditions de mise en œuvre

Le département apporte un soutien en ingénierie et au travers du Contrat territorial de développement durable, à préciser en fonction des contextes territoriaux, à la création et au fonctionnement du comptoir.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le président du conseil général

PROJET DE DELIBERATION

M. CORZANI, Vice-Président

Le Conseil Général,

Vu le Rapport N° 14 soumis à son examen.

Après en avoir délibéré,

- prend acte de l'état d'avancement de la démarche d'économie solidaire mise en œuvre à la suite de la délibération du 10 décembre 2012,
- approuve le guide de mise en place du comptoir territorial de l'économie solidaire annexé au rapport.